

NATANTY 15. — N° 36.

TE VEA NO TAHITI.

Maharaïa ma-8 no Telemas 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 Un an 45 fr.
 Six mois 25 fr.
 Trois mois 15 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 au Bureau de la Presse,
 Imprimerie du Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES (soit comptant):
 Les 5 premières lignes 1 fr. par jour.
 Les suivantes 50 centimes.
 Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté rendant exécutoire le rôle supplémentaire des patentes pour le 1^{er} semestre 1866, ainsi que le rôle des patentes payées (Sous-lettre) — Rôle de la même année. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Annonces hydrographiques. — Petits écrivains. — Versés arrivés. — Le Lion amoureux. — Mouvement commercial. — Mouvement du port. — Marché de Papeete. — Tableau d'adage. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Nœs, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Dîes de la Société.
 Vu les dispositions contenues dans l'instruction du 15 avril 1861 pour l'exécution du décret financier du 26 septembre 1853.
 Sur le rapport de l'Ordonnateur Directeur de l'Intérieur;
 Le Conseil d'administration entendu.

AVIS ARRÊTÉ ET ARRÊTÉS :

Art. 1^{er}. Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire des patentes pour le 1^{er} semestre 1866, ainsi que le rôle des patentes proportionnelles pour le 2^e semestre 1866, s'élevant à la somme de soixante-dix mille cent quarante-cinq francs quatre-vingt-dix centimes (70,145 fr. 90 c.).

SAVOIR :	FR.	C.
Contributions des patentes fixées	4,612	90
Patentes proportionnelles	65,500	00
Total	70,145	90

Art. 2. L'Ordonnateur Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 31 août 1866.

C^{te} de la RONCIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial:

L'Ordonnateur,
 T. NÔTY.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Conformément à la décision de M. l'Ordonnateur en date du 31 août 1866, M. Fournier l'Eling, sous-commissaire de la marine, a pris, à compter du 5 septembre 1866, la direction des détails de la comptabilité des fonds et de l'inscription maritime, en remplacement de M. Bouët, commis de marine, parti pour France en congé.

Conformément à la décision de M. l'Ordonnateur en date du 31 août 1866, M. Dieguez, aide-commissaire de la marine, a été chargé, à compter du 5 septembre 1866, de la direction et de la surveillance administrative de l'hôpital militaire, en remplacement de M. Bouët.

Service de l'Impression.

Le n° 6 du *Bulletin officiel des Etablissements*, année 1866, a été déposé aujourd'hui au bureau de la poste.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES (1).

Océan Atlantique Nord. — (Côte S. E. de Terre-Neuve). — Les feux des caps Race et Pine n'ont pas été modifiés. — Le 12 juin 1865, l'Amirauté anglaise annonçait que, dans le courant du mois d'août 1865 (Annonces n° 17, 23 juin 1865).

Le feu de cap Race, maintenant fixe, devait être remplacé par un feu tournant dont la lumière atteindrait son éclat le plus vif chaque 30 secondes;

Le feu de cap Pine, maintenant tournant, serait remplacé par un feu fixe blanc.

Un avis du gouverneur de Terre-Neuve prévient que ces modifications n'étaient pas encore faites en janvier 1866 par suite de difficultés imprévues, et qu'on ne connaissait pas l'époque à laquelle elles pourraient l'être.

Un avis plus récent des marins assure que ces changements seront terminés; toutefois il est prudent de se tenir sur ses gardes, parce que les feux pourraient être modifiés quelque temps avant qu'on ait pu en informer le public.

Ces avis affectent la série E, n° 12 et 13, et les cartes n° 866, 1437 et 1445.

LES CANARIES. — Feu de direction au port de Naos (île Lanzarote). — Le Ministre de la marine en Espagne informe les navigateurs que le 15 août 1866, on allumera deux feux de port pour guider dans la passe S. E. du port de Naos, situé sur la côte S. E. de l'île Lanzarote, l'une des Canaries.

Le feu inférieur sera fixe rouge, élevé de 10^m 9 au-dessus du ni-

veau moyen de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 6 milles, dans un angle de 180° de N. 60° E. au S. 60° O., par l'est et le Sud. Il sera placé sur la pointe basse extérieure, à 45 mètres de la laisse de la haute mer.

Le feu supérieur sera également fixe rouge, élevé de 14^m 3 au-dessus du niveau moyen de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 7 milles dans les mêmes relevements que le précédent. Il sera placé à 412 mètres à terre ou en dedans du feu inférieur.

Les deux appareils seront dioptriques ou à lentilles, et du quatrième ordre.

Ces feux de direction seront placés en avant des batteries en pierre qui signalent maintenant la passe S. E. du port, sur des colonnes octogones, blanches, élevées chacune de 6 mètres, avec des lanternes blanches. A 30 mètres au Sud de la colonne du feu inférieur, il y a une maison pour les gardiens; blanche, carrée, élevée de 4^m 2 et dont la position est donnée par 28° 27' 34" N., 12° 52' 9" O. INSTRUCTIONS. — Pour entrer dans le port de Naos par la passe du S. E., on n'y a que 5 mètres d'eau aux pleines mers, et au milieu de laquelle gît le banc la Rosa, on tirera les deux feux l'un par l'autre; mais, à cause du peu de largeur du canal, on conseille de prendre un pilote.

Les relevements sont vrais. Variation : 30° 21' N. O. en 1866.

Feu fixe sur la pointe Pechiguera (île Lanzarote). — Le 25 juillet 1866, on allumera un nouveau feu dans une tour récemment construite sur la pointe Pechiguera, extrémité S. O. de l'île Lanzarote, l'une des îles Canaries.

Le feu sera fixe blanc, élevé de 15^m 60 au-dessus du niveau moyen de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 12 milles. Il éclairera un arc de 223° depuis la pointe Papegay jusqu'au N. O. q. N., par le Sud et l'Est, ou dans tout le détroit de Bocayna.

L'appareil d'éclairage sera dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre.

La tour est gris foncé, légèrement conique, et élevée de 9^m 5. La lanterne est octogone et verte. La tour est adossée à la face Sud de la maison des gardiens, qui est carrée et élevée de 4^m 5. Sa position est donnée par 28° 50' 56" N., 16° 12' 49" O. : à 10. q. N. O. de la pointe Papegay; au N. 28° 30' O. du phare de la pointe Martin; au N. E. des rochers de Toston; à 1/2 encablure au Nord des rochers qui bordent la côte, et à 13 encablures au S. O. du sommet du mont Roja, sur l'île Fuerteventura.

INSTRUCTIONS. — Le feu est au côté N. O. de l'entrée du détroit de Bocayna, qui sépare l'île Lanzarote de celle de Fuerteventura. Pour entrer dans le détroit en venant du S. O., il faudra donner un bon tour aux bancs dangereux ou récifs Toston, situés autour de la pointe N. O. de Fuerteventura, et s'élever au Nord jusqu'à ce qu'on découvre le feu de la pointe Martin; moment où l'on pourra donner dans le détroit de Bocayna sans danger. Il est prudent, même dans le jour, de ne donner dans le détroit de Bocayna que lorsqu'on a pris connaissance de la tour qui est sur la pointe Martin de l'île Lalon.

Les relevements sont vrais. Variation : 20° 21' N. O. en 1866. Ces avis affectent la série C, n° 305^a, 305^b; la série G, n° 9^a et 9^b (édition 1866); les cartes n° 1327, 1331, 1465 et 1836; l'instruction n° 247, pages 60, 62, et le Manuel de la navigation sur la côte occidentale d'Afrique, t. I, pages 216 et 217.

Océan Atlantique. — Feu à éclats à Porto (Portugal). — Le Ministre du commerce et marine ou Portugal informe les navigateurs que, le 8 mai 1866, on a allumé un nouveau feu sur la tour de l'ancienne phare de Nossa-Senhora da Luz, situé au côté Nord de l'entrée de la barre de Porto.

Le nouveau feu est fixe blanc, montrant un éclat blanc de minute en minute; il est élevé de 51^m 62 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 13 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre.

La tour est carrée, élevée de 17^m 36, point en blanc avec une peinture rouge de 1^m 88 de largeur, à 3^m 92 de hauteur au-dessus de sa base.

Cet avis affecte la série C, n° 270; les cartes n° 197, 2173, et la carte anglaise n° 88.

Avis concernant la passe Nord du Tage (Portugal). — Le ministre du commerce et marine, etc., du Portugal informe les navigateurs que l'on a secondé récemment la passe Nord du Tage, nommée Corral, pour s'assurer si les fonds étaient les mêmes que ceux portés sur le plan de 1845. On a reconnu que dans tout le canal, depuis la tour de Saint-Julien jusqu'à Cascaes, la profondeur était plus grande, mais que l'est, Nord du Cabo Espichel, un peu étendu vers le N. E. et l'Est, et qu'il était nécessaire de donner un plus grand tour à ce banc.

On a aussi trouvé une tête de roche, avec 6^m 3 (3 brèches 3/4) de fond à mer basse, située entre la tour Saint-Julien et la pointe de Santa-Anna, au Nord de la ligne passant par le fort Santa-Marta et le phare de la Guia, et Nord et Sud (vrai) avec le palais de Carcavelos, nommé Quinta da Labata. (16 janvier 1866.)

Cet avis affecte la carte n° 2141; entrée du Tage, et l'instruction n° 42, page 53.

A. LE GRAS, Capitaine de frégate.

Archives PF-Messenger-08/09/1866

